

CONDITIONS PARTICULIERES

« WEB – DEVELOPPEMENTS WORDPRESS »

Version en vigueur à compter du 18 juillet 2025

Le présent document décrit les conditions particulières applicables aux Prestations spécifiques « web » (ci-après « **CP WEB WordPress** »).

Elles viennent préciser les conditions générales de service du Prestataire (les « **CGS** ») dans leur dernière version en vigueur disponible sur son Site Web à l'adresse suivante : <https://www.oci.fr/conditions-generales/>.

Article 1. Champ d'application

Le paragraphe « Champ d'application des CGS et opposabilité » de l'article 1 RELATION CONTRACTUELLE ENTRE LES PARTIES des CGS est complété comme suit :

Les Prestations se rapportent à la création, au développement et à la mise en ligne de sites web. Le Client souhaitant développer son activité digitale a souhaité faire appel aux services et au savoir-faire du Prestataire.

Article 2. Définitions

Les termes portant une majuscule dans les CGS et réutilisés au sein des présentes CP WEB WordPress ont la même signification que celle qui leur est donnée dans les CGS.

Les définitions suivantes sont ajoutées et/ou modifiées à l'article 2 DEFINITIONS des CGS :

« **Phase d'analyse** » : désigne la phase d'analyse préalable opérée par le Prestataire (ou le Client ou un tiers mandaté par lui), visant à identifier et encadrer les besoins du Client aux fins, pour le Prestataire, d'émettre l'Offre commerciale définitive ; dans le cas où la Phase d'analyse a été réalisé par le Client ou un tiers, il s'agit alors d'un « **Cahier des charges** » ;

« **Documentation** » : désigne la documentation pouvant être réalisée par le Prestataire lorsque celle-ci fait partie des Prestations et destinée aux utilisateurs du Site Web, ainsi qu'aux administrateurs du Site Web. Par documentation, il convient notamment d'entendre la documentation de toute nature se rapportant aux logiciels et notamment aux travaux de conception préparatoire au sens de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle, dossiers de spécifications techniques et fonctionnelles, les dossiers de programmation, en ce compris les spécifications d'interface, la documentation en ligne, et, de façon générale, toutes les informations techniques se rapportant au Site Web, ainsi qu'à ses logiciels nécessaires ou utiles aux administrateurs ou aux utilisateurs du Site Web ;

« **Incident** » : désigne tout dysfonctionnement (c'est-à-dire un écart entre le fonctionnement constaté et le fonctionnement tel que décrit dans la Documentation précisant les fonctionnalités et l'arborescence attendues du Site Web ou défaut de sécurité pris en charge dans le cadre de la maintenance technique annuelle de sécurité sous réserve de la souscription de l'option par le Client) reproductible imputable au Site Web, qui, unitairement ou de manière cumulée, a des répercussions sur l'utilisation ou l'exploitation des fonctionnalités du Site Web ;

« **Incident Bloquant** » : désigne tout Incident qui, unitairement ou cumulé, rend impossible l'utilisation, la consultation ou la manipulation et plus généralement l'exploitation du Site Web ;

« **Incident Majeur** » : désigne tout Incident qui, unitairement ou cumulé, a des répercussions sur

l'exploitation normale du Site Web et ne bloquant que partiellement l'utilisation, la consultation ou la manipulation et plus généralement l'exploitation de tout ou partie du Site Web ;

« **Incident Mineur** » : désigne tout Incident n'étant ni Bloquant ni Majeur ;

« **Mise en Service** » : désigne l'ensemble des opérations permettant la mise en ligne effective du Site Web, le rendant accessible au public ;

« **Module(s)** » : désigne les modules gratuits ou payants figurant au catalogue du Prestataire, édités par des éditeurs tiers, notamment les modules open source Wordpress, ou développés par le Prestataire spécifiquement pour les besoins du Client. Parmi ces Modules, certains sont des logiciels téléchargeables sur le site wordpress.org permettant, par l'utilisation de modules, la création, l'administration et l'exploitation d'un Site Web. Le(s) logiciel(s) est/sont édité(s) par des tiers et sont, en ce sens, des Produits logiciels diffusé(s) sous licence « GPLv2 » (ou une version ultérieure) de la Free Software Foundation (ci-après la « **Solution WordPress** »). La licence est disponible sur le lien suivant : <https://wordpress.org/about/license/>. Une partie de cette licence décrit les exigences relatives aux œuvres dérivées, telles que les plugins ou les thèmes. Les dérivés du code WordPress héritent de la licence GPL ;

« **Site Web** » : désigne l'ensemble des pages internet du site commandé par le Client, accessible au public, en ce compris l'architecture, les interfaces graphiques, la navigation, le design (charte graphique), les fichiers, les écrans et les documents multimédias, destinés à être diffusés sur Internet sous au moins un (1) nom de domaine réservé par le Client et dont l'affichage s'adapte au matériel utilisé par les internautes (ordinateur portable, tablette, téléphone) demandé le Client et précisé dans une Offre commerciale.

Article 3. Obligations des Parties

L'article 5.1 OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE est complété comme suit :

Phase d'analyse – Préalablement à l'émission d'une offre commerciale, et afin de s'assurer de la bonne compréhension des besoins du Client, le Prestataire pourra procéder dans un premier temps à une Phase d'analyse. En principe, cette Phase d'analyse prendra la forme d'un questionnaire auquel le Client devra répondre et qui permettra au Prestataire de proposer au Client la prestation la plus adaptée à ses besoins. Lorsque le Client a fourni un Cahier des charges, le Prestataire n'est pas tenu de réaliser une Phase d'analyse complémentaire et ne peut être tenu pour responsable des informations y contenues ou encore d'en vérifier l'exactitude ou l'exhaustivité. En tout état de cause, le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation des Prestations à ses besoins. Le Client reconnaît qu'il est seul responsable du choix des Prestations souscrites, ayant

reçu de la part du Prestataire les conseils et informations nécessaires.

L'article 5.2 OBLIGATIONS DU CLIENT des CGS est complété comme suit :

Obligations relatives à l'exécution des Prestations – Le Client s'engage à s'assurer préalablement à toute intervention du Prestataire (ou d'un tiers mandaté par le Client intervenant dans la réalisation des Prestations) que toutes les opérations nécessaires à la protection et à la sauvegarde de ses Données, Contenus et du Site Web (notamment conservation du code-source), programmes et fichiers informatiques ont bien été réalisées, et qu'il a été pris toutes les mesures nécessaires pour en assurer la confidentialité et la sécurité.

Le deuxième paragraphe de la section « Obligation de coopération » de l'article 5.2 OBLIGATIONS DU CLIENT des CGS est complété comme suit :

Mise en conformité – De manière générale, le Site Web ne répond pas aux exigences légales auxquelles le Client est soumis, sauf demande explicite en ce sens et reprise au sein de l'Offre commerciale. Par exception à ce qui précède, le Prestataire s'engage à prévoir des emplacements sur le Site Web pour que le Client puisse mettre à disposition des utilisateurs de son Site Web une politique RGD ainsi que ses mentions légales. Il appartient alors au Client de veiller à ce que le Site Web soit conforme aux obligations légales auxquelles le Client est soumis.

Par exemple : il revient au Client de s'assurer de son obligation de devoir se conformer ou non à la réglementation sur l'accessibilité (RGAA) et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à cette fin. Si le Client fait de la vente en ligne à destination de professionnels ou de consommateurs, il doit définir le type de conditions contractuelles qu'il souhaite prévoir ainsi que leur contenu et le biais par lequel il les met à disposition de l'utilisation de son site web.

Article 4. Etendue des Prestations

L'article 6 ETENDUE DES PRESTATIONS des CGS est complété comme suit :

Le Client peut souscrire à toutes Prestations s'inscrivant dans le cadre des présentes CP WEB Wordpress, dont les principales sont décrites en **Annexe A**.

Article 5. Réception des Prestations

Par dérogation à la section « Réception des Prestations » de l'article 7 MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS des CGS, la procédure de recette applicable au Site Web est la suivante :

Pour la réalisation du Site Web, la procédure de recette est appliquée par les Parties selon les conditions suivantes :

- Les réserves doivent être directement en lien avec les Prestations concernées et être imputables au Prestataire.
- Des réserves mineures ou injustifiées ne peuvent justifier que le Client ne prononce pas la recette.
- La recette des Prestations constitue leur Mise en service

A l'issue de la phase de développement décrite en **Annexe A**, le Client dispose d'un délai de quinze (15) jours pour réaliser les tests techniques et prononcer la recette du Site Web. Ces tests techniques sont réalisés par le Client sur l'environnement de développement auquel le Prestataire lui donne accès. Cet environnement de développement est

mis gratuitement à disposition du Client pendant une durée maximum de deux (2) mois. Si à l'issue de cette période de deux (2) mois le Client n'a pas prononcé la recette du Site Web, l'accès et le maintien de l'environnement de développement lui sera facturé selon le tarif en vigueur chez le Prestataire.

Si les tests techniques révèlent des écarts entre le Site Web et le référentiel établi entre les Parties lors de la Phase d'analyse, et que le Prestataire en confirme le caractère justifié, le Prestataire procédera à leur correction dans un délai de trente (30) jours pour les écarts mineurs et de quinze (15) jours pour les écarts majeurs.

Le prononcé de la recette constitue la Mise en service du Site Web et le point de départ des Prestations récurrentes si certaines ont été souscrites. Dans le cas où le Site Web est hébergé chez le Prestataire, il est fait application des CP HEB WEB OCI Cloud qui prévoient les modalités d'ouverture de l'environnement d'hébergement qui permettra la mise en ligne du Site Web.

Article 6. Conditions financières

Le troisième paragraphe de l'article 9.1 PRIX ET PAIEMENT des CGS est modifié comme suit :

Les factures sont payables, sauf mention contraire dans l'Offre commerciale, à trente (30) jours net date de facture, par prélèvement pour les Prestations récurrentes et par virement, pour les Prestations ponctuelles. Sauf mention contraire dans l'Offre commerciale, les factures seront émises, au plus tard, à la mise à en ligne du Site Web ou en l'absence d'une telle mise en ligne, six (6) mois après la signature de l'Offre commerciale. Toute modification de la réglementation applicable ou de son interprétation ou d'un taux de change ayant pour effet de faire supporter au Prestataire des impôts, droits ou taxes autres ou d'un montant supérieur à ceux existants à la date de signature de l'Offre commerciale entraînera un ajustement corrélatif des prix pour que le Prestataire perçoive dans tous les cas l'intégralité des montants indiqués dans le document concerné.

Article 7. Fin du Contrat

Conséquences de la fin du Contrat – Il est entendu entre les Parties que le Site Web réalisé par le Prestataire sera, après la fin du Contrat et sauf accord contraire entre les Parties, soumis aux modalités suivantes :

- Les Parties conviendront des éventuelles modalités liées à la maintenance, celle-ci pouvant être arrêtée à la discrétion du Prestataire, qui devra informer le Client dans les meilleurs délais, étant entendu qu'en cas de migration du Site Web vers un environnement d'hébergement tiers, le Prestataire ne réalisera plus la maintenance technique annuelle de sécurité ;
- Le Prestataire ne prend aucun engagement quant au fonctionnement du Site Web dans un environnement autre ou dans une configuration autre que ceux pour lesquels ils ont été développés et alerte le Client d'éventuels dysfonctionnements, altérations de Données ou failles de sécurité associées.

ANNEXE A – PRESTATIONS ENVISAGEES

Le Client peut commander auprès du Prestataire la réalisation ou la refonte d'un Site Web, la maintenance de ce Site Web ainsi que son hébergement et autres options proposées par le Prestataire par le biais d'une Offre commerciale. Des conditions spécifiques s'appliquent pour certaines options et sont détaillées au sein de la présente Annexe.

Article 1. Prestations initiales et Mise en service

Le Site Web est réalisé par le Prestataire selon mes phases successives suivantes :

- **Phase de conception** : phase qui fait suite à la Phase d'analyse et durant laquelle le Prestataire conçoit l'architecture et l'ergonomie du Site Web. La réalisation de cette phase donne lieu à la production d'un livrable documentaire reprenant les caractéristiques du Site Web et qui doit être validé par le Client selon la procédure de recette prévue aux présentes CP Web WordPress. Si le Client a souscrit à une offre packagée, la Phase d'analyse et la phase de conception sont concomitantes et ne donne pas lieu à la production d'un livrable documentaire ;
- **Phase de développement** : phase durant laquelle le Prestataire réalise le Site Web via la Solution WordPress conformément à ce qui a été convenu lors de la phase de conception ;
- **Phase de recette** : phase aboutissant à la Mise en service du Site Web et qui marque le début des Prestations récurrentes et de la période de garantie contractuelle telles que décrites dans l'article 6 MODALITES DE REALISATION DES PRESTATIONS des présentes CP WEB WordPress ;
- **Phase de garantie contractuelle** : le Prestataire appliquera une garantie contractuelle d'un (1) mois à compter de la date de Mise en Service. Pendant la période de garantie contractuelle, le Prestataire s'engage à corriger, à ses frais, tous les Incidents Majeurs ou Bloquants affectant le Site Web (par exemple : correction de bugs, dysfonctionnement de remontées). Afin d'éviter toute ambiguïté, toutes les opérations de correction réalisées par le Prestataire durant la période de garantie contractuelle ne seront pas décomptées dans le cadre des Prestations d'accompagnement décrites à l'article 3 TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS de la présente annexe.

Il est entendu entre les Parties que les demandes d'ajouts de fonctionnalités, les modifications de contenus ou de structure ainsi que les mises à jour majeures du Site Web ne sont pas considérées comme des Incidents.

A l'issue de la période de garantie contractuelle, et selon les conditions prévues à l'article 3 TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS, le Prestataire réalisera, si celles-ci ont été souscrites, les Prestations récurrentes de maintenance technique annuelle de sécurité WordPress, les prestations d'accompagnement ainsi que l'hébergement du Site Web.

Article 2. Traitement des Sollicitations

Le Prestataire propose deux types de maintenance : la maintenance corrective et de la maintenance technique annuelle de sécurité WordPress.

Maintenance technique annuelle de sécurité WordPress – A condition que le Site Web soit hébergé chez le Prestataire, le Prestataire s'engage à réaliser, dès lors que cette option est souscrite par le Client, dans le cadre de la maintenance technique annuelle de sécurité et à la date anniversaire de l'Offre commerciale, les prestations suivantes :

- Installer les mises à jour de sécurité de la Solution Wordpress utilisée pour développer le Site Web, et les mises à jour des extensions de sécurité

installées par le Prestataire, dès lors que ces mises à jour sont rendues disponibles par l'éditeur concerné ;

Les Prestations de maintenance sont réalisées de manière proactive et diligente par le Prestataire.

Dans le cas où une mise à jour ne serait pas disponible, pour quelque raison que ce soit, le Prestataire en avertira le Client.

Prestations d'accompagnement – Dans les conditions prévues à l'article 8 des CGS, le Prestataire peut mettre à disposition du Client un accès au Service Client du Prestataire en Heures Ouvrées pour toute demande :

- De correction des Incidents, étant précisé que si des Incidents ont pour origine un défaut de mise à jour de la sécurité de la Solution Wordpress ou des extensions de sécurité, leur correction est prise en charge par le Prestataire dans le cadre de la Maintenance technique annuelle de sécurité Wordpress sous réserve que le Client ai souscrit à cette option ;
- D'ajout de fonctionnalités ;
- De modifications de Contenu ou de structure ;
- De conseils ;

Le Prestataire s'engage à ce titre, à :

- Réaliser, si nécessaire, un diagnostic avec prise en main à distance ;
- Donner des conseils personnalisés ;
- Assurer une traçabilité des demandes et des temps de traitement ;
- Prendre en charge les Incidents dans un délai compatible avec le niveau de gravité de l'Incident (Bloquant, Majeur ou Mineur) à savoir :

GTI par catégorie d'Incident		
Bloquant	Majeur	Mineur
4 heures	8 heures	J+3

- Informer le Client de l'avancée du Ticket.

Les Prestations d'accompagnement font l'objet d'une facturation au temps passé, défacturés d'un CTR et sont fournies dans la limite de ce CTR souscrit par le Client. Si le Client souhaite augmenter le CTR, le Prestataire émettra une Offre commerciale, étant entendu que le tarif applicable sera le tarif en vigueur au moment de l'émission de l'Offre commerciale. En cas de demande d'ajout de fonctionnalité(s) complexes, celle-ci pourra faire l'objet d'une commande de Prestations additionnelles sur devis.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les notions de « Contrat Temps Réel » ou « Contrat Sérénité » dans une Offre commerciale correspondent aux Prestations d'accompagnement décrites au présent article.

L'article 8.4 EXCLUSIONS PRISE EN CHARGE des CGS est modifié comme suit :

Exclusion des Niveaux de service – Les Incidents et leurs conséquences sont exclus de la maintenance et seront traitées sans engagement de délai d'intervention, sous réserve de leur faisabilité technique, dans le cadre des Prestations d'accompagnement ou d'une Prestation complémentaire si l'Incident trouve sa source :

- Dans une action ou abstention du Client :
 - o Besoin de formation ;
 - o Non-respect des prérequis techniques listés ci-après :

Intervention de tiers	Pas d'intervention de tiers sur le Site Web, autres que les sous-traitants autorisés du Prestataire
Extensions Wordpress	Pas d'installation d'extensions Wordpress non-validées par le Prestataire
Equipements et navigateurs à jour	Les équipements et navigateurs depuis lesquels l'Incident a été détectée doivent être à jour.

- Dans une cause autre ou extérieure au Prestataire :
 - o Extérieure et / ou non-imputable au périmètre maintenu, à savoir : panne de matériel, du système d'exploitation du Client, non-couverture de réseau, panne du réseau de télécommunication ou de tout autre programme informatique non fourni par le Prestataire dans le cadre des Prestations avec lequel le Site Web est en liaison ;
 - o Limitations définies par les Fournisseurs (notamment WordPress et les éditeurs de Module(s)) ;
 - o Cyber-attaques, actes malveillants ou malfaisants, intrusions, présence d'un virus informatique ou tout autre code, dossier ou programme conçus pour interrompre, détruire ou limiter la fonctionnalité de tout logiciel, ordinateur ou outil de télécommunication, sans que cette énumération ne soit limitative, à l'exclusion de tous événements résultant d'une faille de sécurité imputables aux Prestations de maintenance annuelle relatives aux Modules qu'il fournit ou à l'hébergement du Site Web sous sa responsabilité.

Tests techniques et fonctionnels et recette – En cas d'intervention du Prestataire dans le cadre d'une demande d'évolution importante du Site Web faite par le Client, des tests techniques sont réalisés par le Prestataire sur l'environnement de développement et les tests fonctionnels sont réalisés par le Client sur l'environnement de développement selon les délais rappelés à l'article 5 des présentes CP WEB WordPress, avant mise en production. Dans le cas d'une demande d'évolution de faible portée, le test est effectué par le Prestataire sur l'environnement de production.

Si des non-conformités sont constatées lors des tests fonctionnels réalisés par le Client, le Client en informe le Prestataire afin de ce dernier y remédie dans un délai raisonnable et conforme aux Niveaux de Service. La

fermeture du Ticket par le Client vaut recette des Prestations d'accompagnement réalisées.

En cas de demande d'évolution de fonctionnalités complexes faisant l'objet d'une Prestation Complémentaire, les Parties conviendront d'une procédure de recette détaillée laquelle devra être précisé dans l'Offre commerciale associée.

Article 3. Option : Hébergement

Le Client peut décider d'héberger son Site Web sur la solution d'hébergement du Prestataire. En pareil cas, les conditions applicables à ces Prestations d'hébergement sont régies par les CP HEB WEB OCI Cloud disponibles sur le site internet du Prestataire.

Article 4. Option : Mesure d'audience

Prestations de mesure d'audience – A condition que le Site Web soit hébergé chez le Prestataire, le Client peut souscrire à une Prestation de mesure d'audience, réalisée à l'aide d'un Produit logiciel tiers. Cette Prestation permet de mesurer certaines métriques relatives à l'audience du Site Web. Dans le cas où le Client a souscrit à cette option, le Prestataire met en place l'outil de mesure d'audience et communique au Client les accès au Produit logiciel tiers lui permettant de consulter les statistiques de mesure d'audience. Dans le cas où il souhaite que le Prestataire l'administre ou lui fasse un retour sur les métriques relevées, les Parties conviendront d'une Prestation complémentaire.

Article 5. Option : Mise en conformité RGAA

S'agissant des exigences RGAA instaurées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Prestataire peut proposer au Client une prestation complémentaire d'audit et de mise en œuvre des recommandations RGAA issues du rapport d'audit. Si le Client ne souscrit pas à une telle prestation, le Prestataire considérera que le Client estime pouvoir se prévaloir de l'une des exceptions mentionnées dans la loi précitée, ce que le Client reconnaît.

Le Client pourra toujours, par la suite, solliciter du Prestataire une prestation complémentaire de mise en conformité qui fera l'objet d'une proposition commerciale préalable sous réserve de faisabilité technique qu'il s'agisse d'une mise en conformité au regard du RGAA ou de toute autre obligation légale impérative applicable au Client et explicitée par ce dernier.

Article 6. Remise des codes sources

Le Client peut à tout moment solliciter du Prestataire la remise des codes sources du Site Web dans les conditions prévues au CP HEB WEB OCI Cloud du Prestataire et qui sont disponibles sur son site internet.